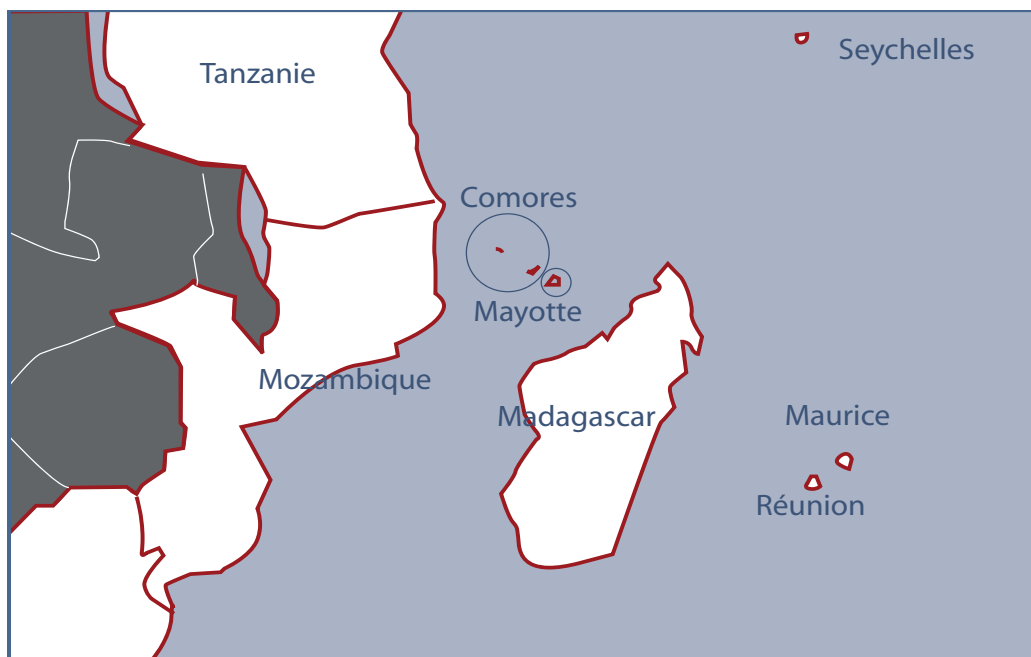


Géographie infrastructures, population, économie



Ile de l'océan Indien

Située au sud ouest de l'océan Indien, à plus de 9 000 km de la métropole, l'île de La Réunion est à la fois une région et un département français.

Elle est l'unique région de l'union européenne dans l'hémisphère Sud.

Ses plus proches voisins sont l'île Maurice (160 km) et Madagascar (700 km). La côte africaine est distante de 1 700 km et l'Inde de 3 800 km. La Réunion est donc à la périphérie des grands marchés mondiaux, d'où la nécessité de son ouverture sur le monde.

L'île se caractérise par une petite superficie (2 512 km²) et une géographie contraignante.

Le problème du foncier est récurrent et affecte l'activité économique. Les terres aménageables (hors volcan, massifs élevés et fortes pentes) sont estimées à 1 000 km².

Un climat tropical contrasté

À 21° de latitude Sud, l'île bénéficie globalement d'un climat tropical, mais la montagne et l'océan participent à la diversité climatique de La Réunion. À l'Est, la côte au vent est la plus exposée aux précipitations ; tandis qu'à l'Ouest, la côte sous le vent est le plus souvent ensoleillée et sèche.

Il existe trois grandes régions thermiques :

- la région tropicale correspond aux

basses pentes et aux zones côtières (<300 m d'altitude),

- la région subtropicale correspond aux pentes moyennes et aux cirques (<1800 m),
- la région tempérée (>1800 m) connaît des températures parfois proches de 0°C.

Les microclimats constituent un atout pour l'activité économique. L'agriculture a pu se diversifier : canne à sucre, cultures maraîchères et fruitières, horticulture, et élevage. Elle contribue, avec la sylviculture, au développement de l'industrie agroalimentaire et du travail du bois. Par ailleurs, l'ensoleillement favorise la valorisation de l'énergie solaire (chauffe-eau solaires et panneaux photovoltaïques).

le contexte général

Des infrastructures de transport de niveau européen

L'île bénéficie de toutes les infrastructures portuaires, aéroportuaires, routières et de télécommunications de niveau européen, ce qui la place au **premier rang dans la zone en matière d'équipements**.

Le relief accidenté (montagnes, rivières) de La Réunion est une contrainte importante et exige la construction de nombreux ouvrages d'art. Les infrastructures de transports sont de plus soumises aux conditions climatiques souvent capricieuses provoquant chutes de pierres, inondations, glissements de terrains. En guise d'exemple, un pont sur la rivière Saint-Etienne, reliant Saint-Louis à

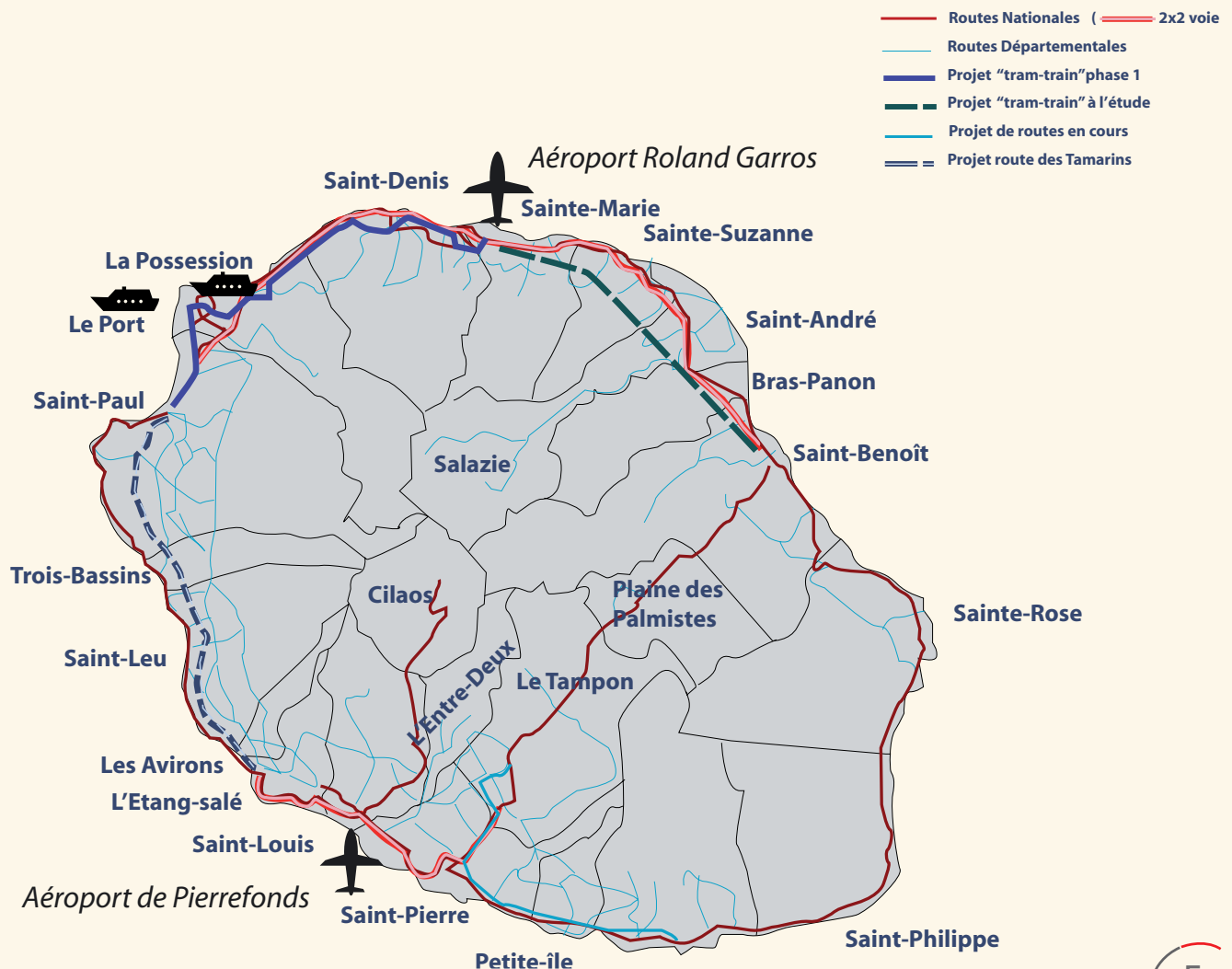
Saint-Pierre, vital pour les liaisons entre l'Ouest et le Sud, a été emporté en février 2007 par les crues causées par le cyclone Gamède. La route RN1, entre Saint-Denis et Saint-Pierre est le principal axe routier de l'île. Il relie les deux aéroports et passe par la ville du Port. Ce dernier, **4^{ème} port français en termes de volume de conteneurs**, est le seul point d'entrée maritime des passagers et des marchandises. La RN1 cumule en plus des migrations domicile-travail, les flux touristiques et les transports de marchandises. Le réseau de transports est donc proche de la saturation aux heures de pointe. Afin de résoudre ce problème, de grands projets sont en cours d'élaboration :

- la route des Tamarins permettant de relier d'ici 2009 par une route 2x2 voies, l'Est et le Sud de l'île via la côte Ouest. La nouvelle route du littoral

prévue pour 2016 permettra de fiabiliser et de sécuriser le trajet entre Saint-Denis et La Possession,

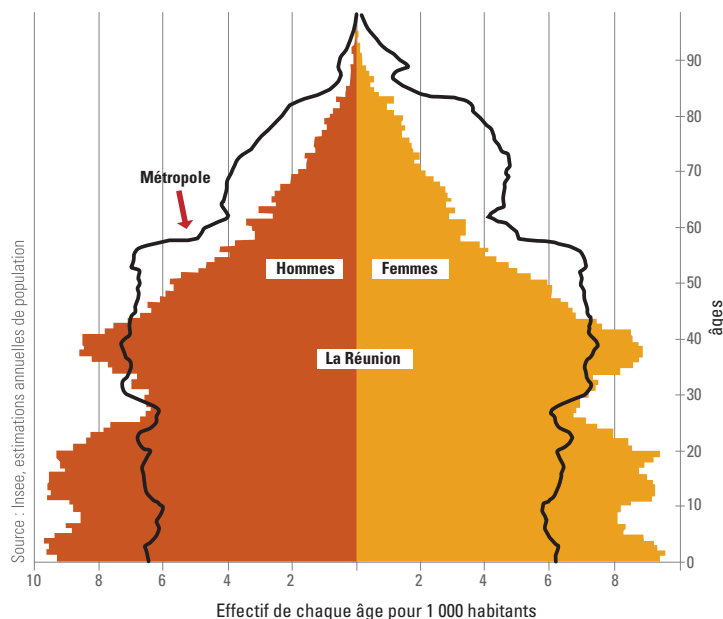
- le Tram-Train qui s'inscrit dans une démarche de développement du TCSP (Transport en Commun en Site Propre) offrira une alternative à l'automobile et permettra de réaliser des économies d'énergie. Il reliera Sainte-Marie à Saint-Paul via Saint-Denis d'ici 2013, et à terme Saint-Benoît à Saint-Joseph.

La création de «plate-formes de développement économique», appelées également « ports secs » est à l'étude sous l'égide de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ces zones de stockage de marchandises amélioreront l'organisation des flux de conteneurs en provenance ou à destination du port.



Forte croissance démographique et population jeune

PYRAMIDES DES ÂGES DE LA POPULATION TOTALE AU 1^{ER} JANVIER 2004



Forte croissance économique et modernisation

La Réunion est actuellement la région française la plus dynamique en termes de croissance économique : le P.I.B. (produit intérieur brut) a crû de 4,4% par an en volume entre 1993 et 2005. Le revenu par habitant a augmenté de 5% par an, et atteint, en 2006, 62% de la moyenne nationale.

En 2006, la croissance économique de La Réunion est estimée à 4%, soit 0,9 point de moins qu'en 2005, et ce malgré une très forte accélération des prix.

Cette croissance ne s'appuie pas uniquement sur les ressorts généralement évoqués pour le développement économique des DOM : les effets directs et indirects des transferts publics et la consommation des ménages. En effet,

Au 1^{er} janvier 2006, la population réunionnaise est estimée à **784 000 habitants** (1,25% de la population française). Dans les années 80 et 90, la croissance de la population réunionnaise a été très forte, de l'ordre de 1,9% par an. Dans les années 2000, le taux reste élevé (1,6% en 2006), faisant de La Réunion la deuxième région française derrière la Guyane. Cette croissance démographique est due principalement au fort excédent naturel (naissances - décès) puisque depuis 2000, le solde migratoire (arrivées - départs) s'est infléchi et est même devenu négatif en 2005 (- 1000 personnes).

La population est particulièrement jeune, 36% ayant moins de 20 ans (contre 21% en métropole) et la moyenne d'âge étant de 31 ans contre 39 ans en métropole. Cette croissance démographique rapide place le département devant **deux défis majeurs dans les décennies à venir** : l'offre d'emploi et de logements.

La population réunionnaise attendue dépassera le **million d'habitants** avant 2030. La demande sur le marché du travail sera accrue par l'arrivée massive de jeunes avec un nombre d'actifs possible de l'ordre de 440 000 en 2030. Le nombre d'emplois à créer pour satisfaire cette nouvelle population active est estimé à plus de 8 000 par an. Cette population nécessitera 450 000 logements en 2030, soit 200 000 de plus qu'au recensement de 1999. Les répercussions seront positives pour le secteur du bâtiment mais la pénurie de terrains disponibles restera un obstacle à surmonter.

La croissance de la population alimente la consommation et la demande de biens et services, qui contribue fortement au dynamisme de la croissance économique. Elle conditionne également les questions liées à l'aménagement, aux équipements et à la distribution des revenus.

ces deux moteurs ont paru plutôt en retrait au cours des dernières années. **La forte croissance de l'investissement devient un élément moteur de l'économie.** À ce titre, les années 2005 et 2006 se distinguent par un niveau d'investissement exceptionnel (respectivement +15% et +11%), tiré par l'ensemble des acteurs : entreprises, secteur public, ménages. Le BTP (route des Tamarins, travaux de basculement des eaux) y a particulièrement contribué.

Tous les secteurs, que ce soit l'agriculture, l'industrie ou les services, ont connu une modernisation sans précédent, accompagnée par **l'émergence de nouvelles activités.** Celles-ci sont liées à des modes de consommation en plein essor de la part des ménages (immobilier, tourisme, télécommunication, transports) et des entreprises (services aux

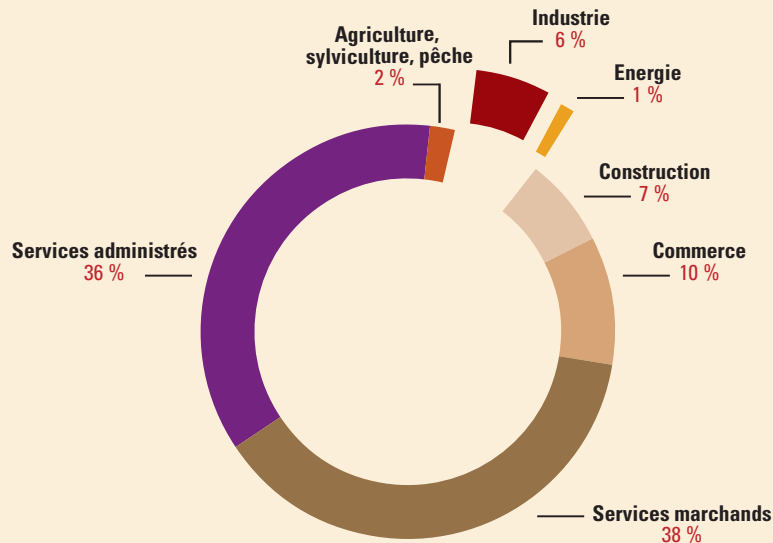
entreprises, activités financières et immobilières).

La vigueur de la croissance réunionnaise va de pair avec une profonde transformation de la structure productive : **l'économie de La Réunion s'est orientée vers le secteur tertiaire** (84% de la valeur ajoutée totale et 83% des effectifs salariés).

Les services marchands (transports et télécommunications, hôtels et restaurants, services aux particuliers et aux entreprises, activités financières) et les branches administrées (administration, éducation, santé et action sociale) occupent une place prépondérante. Ils représentent respectivement 38% et 36% du PIB. Le secteur industriel (y compris l'énergie) constitue 7% du PIB. Il emploie plus de 15 000 salariés (13 800 sans l'énergie) soit 8% de l'emploi salarié total.

le contexte général

Valeur ajoutée par secteur



Le secteur industriel, y compris l'énergie, constitue 7% du PIB

Source : Insee (comptes économiques 2004)

Des mutations et un essor économique trop récents pour effacer les déséquilibres

Depuis son accès au statut de « département d'outre-mer », l'île de La Réunion vise à rattraper le retard économique et social hérité de la période coloniale. Dorénavant, les bons résultats économiques, évoqués ci-dessus, lui permettent de se comparer aux autres régions européennes. Toutefois, des déséquilibres structurels persistent et amoindrissent cette performance.

Jusqu'à la départementalisation, l'économie réunionnaise est fondée sur la culture de la canne à sucre et l'industrie sucrière. Le nouvel élan donné par la départementalisation commence réellement dans les années 60, avec des investissements conséquents pour développer les équipements et le capital humain :

infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, électrification, santé, éducation. A partir des années 70, la vocation agricole de l'île s'est atténuée. L'activité économique s'est peu à peu orientée vers le commerce et les autres secteurs tertiaires d'une part, vers l'industrie et la construction d'autre part.

L'industrie autre que sucrière s'est développée lentement du fait de conditions locales relativement défavorables : absence de matières premières, éloignement des marchés, coût du fret, taille modeste du marché intérieur. Pourtant, les mesures incitatives mises en place pour le développement d'industries d'import-substitution (octroi de mer, fiscalité avantageuse) produisent leurs effets. Depuis les années 80, on assiste à une accélération de la croissance de l'industrie réunionnaise sous l'impulsion de la loi de défiscalisation de 1986. Les lois ultérieures, de

soutien aux entreprises (loi « Perben » du 25 juillet 1994, Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer du 13 décembre 2000 et Loi de Programme pour l'Outre-Mer du 21 juillet 2003) ont renforcé cette dynamique. Les années 2000 sont marquées par l'émergence de nouvelles activités, notamment dans le domaine des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et des énergies renouvelables.

Face à cette remarquable dynamique de croissance, deux faiblesses majeures de l'économie réunionnaise persistent :

- l'économie réunionnaise est structurellement déséquilibrée. **Le déficit du commerce extérieur se monte à plus d'un quart du PIB.** Le niveau conséquent des investissements (20,4% du PIB) et celui des importations (32,5% du PIB) est à un niveau comparable à la métropole, mais La Réunion exporte peu (5,8% du PIB). Le commerce extérieur de

La Réunion reste essentiellement réalisé avec la France métropolitaine et l'Union Européenne, même si des flux d'exportation régionale ont émergé (10% des exportations sont réalisées vers le marché de l'océan Indien, essentiellement Madagascar et Maurice),

- les **difficultés sociales** marquent La Réunion. Même si en 5 ans, la part des personnes ayant un emploi dans la population en âge de travailler (taux d'emploi) a progressé de 2,5 points pour atteindre 43,1% en 2006, c'est encore 20 points de moins qu'en métropole.

La Réunion se distingue également par une répartition inégalitaire des revenus et une part non négligeable de sa population, 150 000 allocataires, relevant des minima sociaux (RMI, RSO, « minimum vieillesse » et autres). Avec leur famille, c'est un tiers de la population qui est concernée.